
Revendiquer le droit à émigrer via l'expression du sentiment d'injustice

Simon Mastrangelo*

Ne croyant en aucune manière à un avenir pour eux dans leur pays d'origine, les candidats tunisiens à l'exil placent leur espoir en une vie future de l'autre côté de la Méditerranée. Pour une partie d'entre eux, les restrictions à la mobilité « légale » ont pour conséquence qu'il ne subsiste qu'une seule option pour accéder à l'Europe : la migration non documentée ou *harga*¹. Cette forme de migration, qui nécessite de contourner les restrictions des politiques migratoires, se révèle particulièrement périlleuse. Ainsi, ce qui apparaît comme une solution pour parvenir à un futur sous de meilleurs auspices est une voie qui nécessite souvent une prise de risque considérable et qui comporte de nombreuses incertitudes. Conscients des risques qu'ils doivent prendre, la plupart des candidats au départ continuent malgré tout à se projeter dans un ailleurs à travers ce mode migratoire. Leur volonté de partir semble ne pas pouvoir être freinée. On observe ainsi le développement de l'opposition entre, d'une part, l'obsession de quitter la Tunisie, et, d'autre part, des restrictions de plus en plus importantes à leur mobilité, lesquelles sont liées aux politiques migratoires. Au lieu de se résigner et de renoncer à leur objectif, la plupart des acteurs ont pour réponse de durcir le ton. On observe ainsi la mise en place d'un véritable discours de revendication du droit à émigrer, lequel est corrélé avec la diffusion de représentations sur Internet².

Sortant d'une vision « victimisante » des migrations, cet article vise à expliquer comment les *harraga* tunisiens argumentent en faveur de leur droit à émigrer. Ce discours, qui se décline sous différentes formes, participe de la

* Université de Lausanne.

1. La *harga* est un phénomène migratoire qui s'est développé à partir des années 1980 notamment avec la mise en place de restrictions à la mobilité des migrants souhaitant rejoindre l'Europe (Souiah, 2013). *Harga* est un mot dont la racine, issue des dialectes arabes maghrébins, signifie « brûler ». Ce terme recoupe deux sens principaux : contourner les politiques migratoires en « brûlant » les frontières et se débarrasser de ses papiers d'identité pour éviter de se faire renvoyer. Les *harraga* (*harrag* au singulier) sont les migrants qui empruntent cette voie (Salzbrunn, Souiah, Mastrangelo, 2015).

2. Considérant qu'il est essentiel de prendre en compte les imaginaires et la subjectivité des acteurs, les données issues d'observations et d'entretiens ethnographiques ont été croisées avec des données issues d'Internet, principalement de Facebook. À ce sujet, voir notamment : Salzbrunn, Mastrangelo, 2014 ; à paraître ; Souiah, Salzbrunn, Mastrangelo, 2018.

L'Année du Maghreb, n° 18, 2018-I, 21-35

capacité d'action (*agency*) de ceux qui n'ont pas d'autre option que la *harga* pour rejoindre l'Europe. Parmi les arguments qu'ils mobilisent, on retrouve constamment la dénonciation d'une situation d'injustice vécue au quotidien en Tunisie, laquelle est liée à la « conscience d'un droit » (Ewick & Silbey, 1992) à la mobilité. C'est sur cet aspect que cette contribution se focalisera³.

Cet article se base sur des données ethnographiques collectées, entre novembre 2013 et septembre 2016, dans le cadre du projet de recherche « Undocumented Mobility (Tunisia-Switzerland) and Digital-Cultural Resources after the “Arab Spring” »⁴ dans trois pays : en Tunisie, en Suisse et en Italie. Dans ces trois pays ont été développés des échanges avec des Tunisiens en train d'expérimenter une forme de migration non documentée ou ayant eu une expérience migratoire de ce type. Outre les échanges avec les migrants eux-mêmes, des données ont été récoltées auprès de membres de leur entourage, auprès d'acteurs institutionnels, de membres d'associations ou encore d'acteurs culturels. De façon à compléter les terrains ethnographiques « classiques » et à prendre en compte les représentations des acteurs, un travail d'anthropologie digitale a été effectué sur Internet, entre janvier 2014 et décembre 2016, principalement sur la plateforme Facebook.

Dans un premier temps sera présenté le contexte dans lequel se situent les revendications qui seront analysées dans cet article. Ce sera l'occasion de revenir sur des problématiques sociales qui s'observent en Tunisie mais qui sont bien évidemment transversales et se retrouvent ailleurs. Seront ensuite présentés les profils et parcours migratoires des deux individus dont les discours seront analysés dans ce texte. On se penchera ensuite sur les revendications elles-mêmes, en observant comment celles-ci se mettent en place au moyen d'exemples ethnographiques. En guise de conclusion seront proposées quelques réflexions d'ordre plus général.

Vivre un quotidien sous le règne de la *hogra*

Avant d'aborder l'analyse des revendications elles-mêmes, il est nécessaire de revenir sur le contexte dans lequel celles-ci se développent. Les observations et entretiens présentés dans cet article ont été collectés en 2013 et 2014, soit très peu de temps après l'année charnière pour la Tunisie que représente 2011. Si de nombreuses hypothèses ont pu être formulées pour expliquer les origines de ce que la plupart des auteurs s'accordent à qualifier de « Révolution tunisienne », il semble particulièrement important de relever le rôle joué par d'innombrables situations d'humiliation vécues par le peuple tunisien, à l'exemple de celle de Mohamed Bouazizi qui a décidé de se suicider après avoir vu sa dignité bafouée une fois de plus. Ce cas, qui a été particulièrement médiatisé (à la fin de l'année 2010), a mis au jour un malaise dans la société tunisienne et dans son rapport

3. Les autres aspects qui se retrouvent dans les discours de revendication du droit à émigrer ont été étudiés dans le cadre de ma thèse de doctorat (2017) intitulée : « Entre désillusions et espoirs. Représentations autour des migrations et revendications des *harraga* tunisiens » (sous la direction de la Prof. Monika Salzbrunn). Voir également : Mastrangelo (à paraître [A] et [B]).

4. Ce projet a été dirigé par la Prof. Monika Salzbrunn (ISSR-Université de Lausanne) et financé par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique. Farida Souiah, chercheuse senior, et Simon Mastrangelo, doctorant, ont collaboré au sein de ce projet scientifique.

à un État perçu comme incapable de faire évoluer la situation. Ce malaise, qui a progressivement mené à la révolte, s'était déjà manifesté plusieurs années auparavant, notamment au moment des révoltes dans le bassin minier de Gafsa en 2008 (Allal, 2012). Parmi les objets de revendication qui reviennent alors le plus fréquemment, on trouve l'exigence du droit à la dignité (Béchir Ayari, 2011 ; Mosbah, 2012). Parallèlement à cette demande de respect de la dignité s'exprime l'exigence d'une lutte contre l'injustice, plus précisément sous la forme du mépris social (voir plus loin au sujet du terme *hogra*). En accord avec Béatrice Hibou (2011), on peut considérer que le sentiment d'exaspération face aux injustices sociales et aux humiliations a joué un rôle crucial dans le développement du mouvement de révolte de 2011.

Le contexte étudié ici, celui de 2013-2014, montre que la transition politique et sociétale espérée par le peuple tunisien se révèle plus complexe que prévu. On note ainsi que, si 2011 a mené à une libéralisation du discours des Tunisiens sur des thématiques autrefois taboues (Hibou, 2015), une grande partie de la population tunisienne est désillusionnée face au manque d'impact de ces événements (Kilani, 2014 ; Boubakri, 2015 ; Meddeb, 2015). En conséquence, nombreux sont les Tunisiens qui choisissent de s'exiler. Pour y parvenir, ils doivent réussir à s'inscrire dans le cadre de politiques migratoires. En effet, le système migratoire en Méditerranée s'est progressivement durci à partir des années 1980, notamment avec la mise en place du système de visa Schengen. Cette évolution s'est ensuite poursuivie avec le développement d'une politique d'asile commune aux membres de l'Espace Schengen avec la Convention de Dublin en 1990, l'accord Dublin II en 2003 ainsi que différents accords de réadmission (Wihtol de Wenden, 2009) puis la révision de Dublin II en 2013 sous la forme de l'accord Dublin III. Depuis quelques années, on observe une tendance à l'externalisation des frontières européennes et à une militarisation en Méditerranée (Bensaâd, 2008 ; Boubakri, 2015 ; Morice & Rodier, 2013 ; Souiah, 2013, 2014). Cela a notamment pour conséquence que le Maghreb est désormais devenu une « zone de transit » pour les migrants subsahariens (Boubakri & Mazzella, 2005). S'ils ont connu un pic autour de 2011, les départs par *harga* depuis la Tunisie ont ensuite progressivement diminué (Boubakri, 2013, 2015).

Pour la plupart, mes interlocuteurs habitent ou sont originaires de quartiers populaires marginalisés. Comme cela s'observe dans bien d'autres pays, les habitants de certains quartiers de villes tunisiennes subissent différentes formes de stigmatisation au sein de la société environnante et considèrent que leurs conditions de vie sont dépréciées à cause de leurs origines (Ben Amor, 2015 ; Melliti, 2015 ; Lamoum, Ben Zina, 2015 ; Mabrouk, 2009 ; Ben Khater Saфраoui, 2009). Cet article se base essentiellement sur des témoignages récoltés auprès

d'individus habitant dans les quartiers tunisois de Mellassine⁵ et de Mourouj⁶, mais également de la ville de Mohammedia⁷, située à une vingtaine de kilomètres au sud de Tunis et des quartiers défavorisés des villes de Sfax⁸ (centre du pays) et de Zarzis⁹ (sud). La marginalisation vécue par les habitants de ces zones se manifeste notamment par des complications dans les démarches administratives qu'ils entreprennent et lorsqu'ils recherchent un emploi, ce qui se révèle particulièrement ardu pour les jeunes¹⁰. Il m'a ainsi été rapporté à plusieurs reprises que les employeurs font parfois du quartier d'origine d'un candidat un critère de sélection décisif. Ce rattachement d'un individu à son quartier a des conséquences en termes de mobilité, non seulement au niveau local, mais aussi au niveau international. Si, de nos jours, la mobilité est de plus en plus valorisée, elle nécessite certaines ressources et tout le monde n'y a pas accès de façon égale. Parmi les habitants d'une même ville, il existe ainsi des « pratiques de déplacements différenciées » (Fol, 2010, p. 27). Mes interlocuteurs m'ont souvent raconté être limités dans l'espace même de la ville où ils ont grandi. Interpellés par les forces de l'ordre, ils sont parfois « invités » à retourner dans leur quartier lorsqu'ils ne s'y trouvent pas. Coincés dans cet espace urbain où l'absence de perspectives se fait souvent cruellement ressentir, ils n'ont par ailleurs pas accès à la mobilité internationale du fait de politiques migratoires très sélectives dans l'attribution des visas. En effet, comme mes interlocuteurs sont pour la plupart « des jeunes hommes célibataires sans emploi suffisamment stable ou rémunéré », leur profil les empêche « de remplir les critères pour obtenir un visa pour rejoindre l'espace Schengen » et ils sont par conséquent

5. Mellassine, ou cité de Al-Mellassine, est un quartier de Tunis qui s'est développé avec l'exode rural des années 1930 qui a vu l'installation de populations pauvres (Fazaa, 2004). Au départ, le quartier prenait la forme d'un bidonville ou « gourbiville » sur les terres marécageuses bordant le lac salé Essedjoui (Legros, 2003a). Une politique de « reterritorialisation » et de centralisation lancée dans les années 1990 a mené à l'intégration progressive de ces quartiers à un ensemble formant le Grand Tunis (Legros, 2003b). Mellassine fait partie du gouvernorat de Tunis et de la délégation de Sejourmi, qui regroupe aussi le quartier voisin de Cité Helal. Cette délégation avait une population de 33 870 habitants en 2014 (Institut National de la Statistique. Recensement de la population 2014).

6. Mourouj est une banlieue qui fait partie du Grand Tunis et qui est rattachée au gouvernorat de Ben Arous. Mourouj représente l'extension située la plus au sud de Tunis.

7. Mohammedia, M'hamdia ou al-Mohammedia est une petite ville située dans la campagne au sud de Tunis, à une vingtaine de kilomètres de la banlieue sud de Tunis (Ben Arous) dans la direction de Zaghuan. La délégation de Mohammedia, qui comportait 66 439 habitants en 2014 (Institut National de la Statistique. Recensement de la population 2014), est rattachée administrativement au gouvernorat de Ben Arous.

8. Sfax est la deuxième ville la plus peuplée de Tunisie (955 421 habitants dans l'ensemble du gouvernorat de Sfax - Institut National de la Statistique. Recensement de la population 2014). Située sur la côte, Sfax est un port de première importance pour l'économie tunisienne. Il s'agit également d'une zone très importante d'émigration par *harga* (Rouis, 2008).

9. Zarzis est une ville côtière située à l'extrême-sud de la Tunisie, à une heure de route (80 km) du poste frontalier de Ras Jedir, en Libye. La délégation de Zarzis, qui fait partie du gouvernorat de Médenine, comptait 34 729 habitants en 2014 (Institut National de la Statistique. Recensement de la population 2014). Située au sud de l'île de Djerba, Zarzis est le troisième pôle touristique de Tunisie (Boubakri, 2006). En outre, Zarzis a été un des principaux foyers de départ par *harga* en 2011.

10. Dans cet article, la catégorie « jeunes », qui est passablement hétérogène, est utilisée pour évoquer en particulier le cas d'hommes célibataires qui ont entre 18 et 35 ans.

« exclus du système de mobilité légale » (Salzbrunn, Souiah, Mastrangelo, 2015, p. 38). Ils ressentent par ailleurs constamment le regard désobligeant d'une partie de la société tunisienne qui vit dans une réalité très différente et qui bénéficie de conditions socio-économiques nettement supérieures. Selon Francesco Vacchiano, cette « condamnation à "être local" – immobile, écarté, isolé dans les marges d'un espace aliéné – est vécue par les jeunes comme une souffrance inacceptable » (Vacchiano, 2014, p. 68). Un profond sentiment d'injustice les habite et celui-ci nourrit leurs revendications. Ce ressenti est le mieux exprimé à travers l'expression de *hogra* « qui signifie littéralement "mépris" » mais « a un sens bien plus vaste et désigne un abus de pouvoir qui crée un sentiment de frustration et d'impuissance chez celui qui le subit » (Souiah, 2012, p. 110).

À la suite des événements de 2011 en Tunisie, certains ont cru à un changement possible, à l'instar de Makrem¹¹, un homme habitant dans le quartier de Mourouj, à Tunis. Celui-ci, parti par *harga*, a vécu une dizaine d'années sans papiers en France. Au lendemain de la chute du régime de Ben Ali, il a décidé de rentrer volontairement en Tunisie, porté par la curiosité et l'espoir d'un changement. Déçu, il vise désormais de retourner en Europe. Cette désillusion envers les changements attendus à la suite des événements de 2011 (Boubakri, 2015 ; Kilani, 2014) est très présente parmi les *harraga* tunisiens. Elle accroît encore davantage le sentiment d'injustice qui les habite et qui nourrit leurs revendications au droit à partir. Ils se sentent une fois de plus oubliés par les politiciens, comme par exemple dans cet échange à Mellassine où mes interlocuteurs me racontent la campagne du parti islamiste Ennahda dans leur quartier. Ils m'expliquent comment les membres de ce parti sont soudainement apparus dans le quartier en faisant mille promesses et comment ceci a amené une grande partie des habitants de Mellassine à voter en leur faveur. Selon eux, rien n'a changé depuis et la ligne de métro qui doit être achevée depuis de longs mois est toujours en construction¹². L'expression d'une pareille désillusion se retrouve chez de nombreux candidats au départ par *harga*.

D'une façon générale, les *harraga* considèrent que, quoiqu'ils entreprennent, leurs efforts sont constamment dévalorisés et qu'ils sont victimes d'un « déni de reconnaissance » (Ben Amor, 2008, p. 145). Cela se matérialise en particulier à propos de la question du travail qui, à force d'être source de déception, perd en crédibilité. La valeur du travail en Tunisie semble ne pas pouvoir être reconnue. Cela est conforté par d'autres enquêtes sur le rapport des jeunes Tunisiens au travail (Ben Amor, 2008 ; Melliti, 2015). On observe ainsi que, dans certains cas, le chômage peut apparaître comme une meilleure option qu'un emploi dans des conditions insatisfaisantes (Ben Amor, 2014). L'objectif de cet article n'est pas d'évoquer le rapport des jeunes Tunisiens au travail, mais il est important d'avoir à l'esprit que l'emploi est souvent dévalorisé et qu'il n'est que rarement perçu comme un moyen de parvenir à se réaliser sur le plan individuel. Ridha Ben Amor voit dans le passage du « je veux » au « j'ai droit » (Ben Amor, 2014, p. 77) chez les jeunes Tunisiens la marque d'une insoumission et d'une volonté de revendiquer leurs droits, quelle que soit la

11. Afin de protéger l'anonymat de mes interlocuteurs, je fais usage de prénoms fictifs dans l'ensemble du texte.

12. Protocole d'observation – Tunis (Tunisie) – 16 mars 2015.

situation. Une forme de résistance se met en place et se retrouve aussi bien dans les discours (dans un article datant de 2003, Patricia Ewick et Susan Silbey parlent de « narratives of resistance to law and legal authority » - p. 1365) que dans les représentations produites et véhiculées sur Internet, comme nous allons le constater plus loin.

Se sentir appartenir à l'Europe mais ne pas pouvoir y vivre

À travers deux exemples de *harraga* de retour en Tunisie après une expérience migratoire, nous allons voir comment le retour au pays est vécu par eux et comment ils l'interprètent. Si ma thèse de doctorat (2017) prend en compte de nombreux parcours de *harraga*, j'ai choisi de me focaliser ici sur deux d'entre eux. Le choix s'est porté sur eux en raison de la récurrence particulièrement frappante de la thématique de l'injustice dans leur discours (thème qui se retrouve chez l'ensemble des *harraga* rencontrés, mais de façon moins fréquente). En outre, il s'agit de deux individus qui ont vécu pendant de nombreuses années en Europe et qui ont, avec le temps, développé un fort sentiment d'appartenance (Yuval-Davis, Kannabiran, Vieten, 2006). Comme je le montre dans le cadre de ma thèse de doctorat (Mastrangelo, 2017. Voir en particulier le chapitre 5.7 : « Se sentir désormais différent »), le sentiment d'injustice ressenti face à l'impossibilité d'emprunter des voies migratoires « légales » est accru par le sentiment d'appartenance à une société ou à un collectif situationnel (Salzbrunn, Souiah, Mastrangelo, à paraître) en Europe, lequel se développe au cours de l'expérience migratoire. Encore davantage que pour ceux qui aspirent à quitter le pays pour la première fois, il semble tout à fait impossible pour ces deux individus d'imaginer leur avenir en Tunisie et d'accepter de ne pas être libre de se rendre en Europe. Nous verrons comment l'impossibilité de retourner en Europe s'exprime chez eux à travers l'expression du ressenti d'injustice et comment celui-ci se développe et se traduit par la revendication du droit à émigrer.

Makrem a quitté pour la première fois la Tunisie alors qu'il était encore mineur, au début des années 1980. Après avoir passé quatre ans en France, il retourne s'installer en Tunisie, dans son quartier d'origine de Mourouj, à Tunis. De retour en Tunisie, sa situation se complique rapidement après l'ouverture d'une épicerie que la police lui ordonne de fermer à la suite d'altercations. Décrivant les humiliations subies au quotidien, en particulier du fait des forces de l'ordre, Makrem me détaille le moment où il plaide en vain son cas face à un juge qui ne fait que l'humilier et ne se préoccupe guère de prendre en considération sa situation. Il explique son nouveau départ, dans les années 1990, par sa volonté de fuir un système injuste. Arrivé en Sicile par bateau, il rejoint Paris où il vivra jusqu'en 2011, sans jamais réussir à régulariser sa situation. Plein d'espoir et curieux de découvrir la Tunisie post-révolution, Makrem décide de rentrer au pays, en laissant derrière lui la situation qu'il avait réussi à mettre en place après de longues années. Ayant désormais plus de cinquante ans, il se voit contraint, faute d'avoir un emploi en Tunisie, d'habiter chez sa mère. Désillusionné, il ne vise désormais qu'à retourner en Europe au plus vite mais il n'y parvient pas à cause des restrictions migratoires. Considérant qu'il s'est beaucoup investi en France au cours de nombreuses années passées à travailler dans des conditions précaires, Makrem estime qu'il lui revient de droit de

pouvoir retourner en France comme il l'entend. Cela se traduit par l'omniprésence du sentiment d'injustice dans son discours. Constamment, Makrem dénonce l'injustice qu'il perçoit partout autour de lui. Cette condamnation, qui prend des formes multiples, canalise en quelque sorte sa frustration de ne pas pouvoir retourner vivre en Europe. Ayant le sentiment d'être coincé dans une situation sans issue, Makrem ne cesse de revendiquer son droit à retourner vivre en France, puisqu'il s'y est investi et qu'il y a vécu si longtemps. À ses yeux, le fait qu'il soit condamné à rester en Tunisie représente une injustice qui le désespère. Me prenant à parti, en tant qu'Européen, il m'exprime de la façon suivante la douleur qu'il ressent :

« Je vois que je ne peux pas faire ça [retourner vivre en Europe] alors je préfère la guerre [...] Pourquoi ? Est-ce que vous avez ramené¹³ la Terre avec vous ? Est-ce qu'elle est à vous la Terre ou quoi ? Tous, on est des invités ici ! [il tape sur la table] Tous, on a le même droit ! Est-ce que vous savez que chacun dans ce monde, il a le même droit pour être réfugié dans n'importe quel pays ? Il a le droit d'être dans n'importe quel pays. Eux, ils ont pris notre droit. Après, ils nous ont mis dans une prison. Alors pourquoi les gens [s] part[ent] en Syrie ? Parce qu'on a la haine. On a la haine, mon frère »¹⁴.

À travers cet extrait d'entretien, nous voyons comment la frustration de Makrem se traduit par un discours de revendication qui repose sur un constat : tout le monde n'a pas les mêmes droits. Makrem développe une vision dichotomique du monde : le premier groupe, qui oscille entre un Eux et un Vous (en fonction de s'il m'inclut ou non dans celui-ci), comprend essentiellement les Européens, mais inclut également les membres de la société tunisienne qui bénéficient des mêmes droits¹⁵, lesquels reposent sur un système qu'il considère profondément inégalitaire. Dans le second groupe, on trouve ceux qui ne bénéficient pas du système mais qui en sont au contraire les victimes. Makrem s'inclut dans ce second groupe malgré son expérience de vie en Europe.

Dans l'extrait d'entretien ci-dessus, on voit que le sentiment d'injustice qui découle de l'impossibilité de migrer selon les souhaits de Makrem le mène à un discours virulent. On observe une forme de radicalisation de son discours, ce qui survient également dans le cas de Karim, présenté plus loin. Makrem se laisse parfois emporter et en vient à déclarer que la guerre vaut mieux que de vivre en acceptant une pareille injustice. Cela l'amène à tenir des propos radicaux¹⁶, alors qu'il est porté par la colère et la frustration :

13. Dans une volonté d'être au plus proche du discours de mes interlocuteurs, je m'efforce de transcrire leurs propos en conservant les mots et expressions utilisés par eux. Les entretiens sur lesquels se base le présent article se sont majoritairement déroulés en français.

14. Entretien, Mourouj/Tunis (Tunisie), 3 février 2014.

15. À plusieurs reprises, j'ai entendu mes interlocuteurs qualifier ceux-ci de « gros poissons ».

16. Il est ici nécessaire d'apporter quelques points de précision. Si beaucoup de mes interlocuteurs développent un discours complotiste et expriment leur opposition envers le fonctionnement de la société, ils s'opposent toujours de façon nette au djihadisme. Comme je le montre dans le cadre de ma thèse, les djihadistes sont décrédibilisés, aussi bien dans les discours que dans les représentations que mes interlocuteurs contribuent à véhiculer sur les réseaux sociaux sur Internet. Je présente ici quelques extraits d'entretiens qui pourraient faire penser que certains des individus que j'ai rencontrés sont favorables au djihad. Ce type d'argumentation est à mettre en lien avec leur état émotionnel et ne reflète pas leur positionnement, dans la très large

« Je suis dans le brouillard maintenant. Je suis [=j'accepte] n'importe quelle proposition, même partir en Syrie maintenant. Si quelqu'un me propose, je pars. Je vous le jure hein ! Je vous le jure hein ! Et sans pitié hein, sans pitié hein ! [...] Sans pitié, je tue, je tue ! Je prends les armes direct et je tue n'importe qui [...] Je... je... j'ai une bombe dans mon cœur moi ! Je veux m'exploser ! Personne [ne] m'écoute. »¹⁷

Pour Makrem, le fait qu'« après toutes ces années qu'il a passées » en France, il n'ait pas le droit d'y retourner est tout simplement inacceptable. Humiliation, frustration et haine se mélangent si bien que Makrem ne semble plus réussir à délimiter les contours de sa pensée, se laissant emporter par une douleur psychologique d'une intensité extraordinaire. Sa revendication du droit à émigrer acquiert une tonalité en quelque sorte apocalyptique qui ne reflète pas ses aspirations véritables mais est surtout liée à son état émotionnel. À travers cet exemple, on peut voir quel degré d'intensité peut atteindre le ressenti d'injustice.

Un « professeur de l'Europe » interdit d'Europe

Voyons maintenant l'exemple de Karim qui a vécu plusieurs années en Europe avant d'être expulsé. Un même type de schéma discursif se met en place chez lui. Ayant le sentiment de s'être investi sur le continent européen et d'y avoir développé des attaches importantes, Karim ne parvient pas à accepter l'impossibilité de retourner en Europe comme il aimerait pouvoir le faire. Cela lui est d'autant plus dur à accepter qu'il considère être en mesure, au vu de ses connaissances et de son expérience, d'aider quiconque dans son projet migratoire. Il en arrive même à s'auto-qualifier de « professeur de l'Europe ».

Originaire du quartier de Mellassine, à Tunis, Karim a vécu en Tunisie jusqu'à l'âge de 16 ans. Il rejoint l'Italie en bateau par *harga* via l'île de Pantelleria à la fin des années 1990. Après cinq ans passés à Milan puis plus de dix ans en Suisse, il est expulsé et vit désormais à nouveau à Mellassine.

Si Karim exprime son attachement à l'Italie, il le fait particulièrement pour la Suisse où il souhaiterait pouvoir continuer son existence. Il se sent suisse et s'estime même « plus suisse qu'un Suisse », ce qu'il explique en particulier par sa maîtrise de plusieurs langues officielles de ce pays. Si cet attachement se retrouve dans son discours, il s'exprime aussi à travers ses publications audiovisuelles sur Facebook. Il lui arrive ainsi de publier des contenus qui lui permettent d'exprimer sa nostalgie par rapport à sa vie en Europe, et particulièrement à sa vie en Suisse. Sur son profil, on trouve ainsi plusieurs photographies de villes suisses où il a habité. Sur l'une d'entre elles, que Karim avait tenu à me montrer lui-même alors que nous nous trouvions chez lui, à Mellassine, on le voit sur le quai de la gare d'une ville où il a vécu en Suisse. Parmi les autres contenus, on peut relever cette autre photographie de ville suisse que Karim a complété au moyen d'un commentaire en allemand : « ich

majorité des cas (Sur la question du djihad en Tunisie, voir par exemple Fahmi & Meddeb, 2015 ; Moos, 2017).

17. Entretien – Mourouj/Tunis (Tunisie) – 3 février 2014.

vermisse *Nom de la ville*¹⁸ » (« *Nom de la ville* me manque »). Cet attachement à la Suisse s'exprime notamment lorsque, à l'occasion de notre dernière rencontre, il me déclare qu'il considère « être comme moi », qu'il se sent « quelque part suisse » et qu'il comprend ma façon d'être et de penser¹⁹. Cela s'illustre aussi par exemple à l'occasion du mariage d'un de ses amis de Mellassine avec une femme suisse-alsacienne. À un moment de la soirée, je vois Karim se tourner vers la mariée et lui crier « Hopp Schwitz ! » [« Allez la Suisse ! » en suisse-allemand] pour attirer son attention²⁰. D'une façon plus générale, Karim fait souvent usage de sa faculté de parler plusieurs langues nationales suisses. Il se plaît en particulier à démontrer sa maîtrise du suisse-allemand. Par ailleurs, il me démontre ses connaissances géographiques de la Suisse, en me décrivant notamment de façon précise certains lieux et le chemin pour aller d'un endroit à l'autre. Il évoque également les lieux branchés où sortir dans la ville où j'habitais à l'époque²¹.

Dans son discours, Karim développe l'idée selon laquelle il mérite d'avoir le droit de vivre en Suisse. Cette revendication est renforcée par les souvenirs associés à son existence dans ce pays. Il place, en opposition à son interdiction de séjour, le fait qu'il se sentait bien intégré en Suisse, qu'il y avait de nombreux amis et qu'il y vivait en harmonie en couple avec une Suissesse. Selon lui, sa respectabilité se traduisait par le comportement des gens dans la rue à son égard. Évoquant la ville où il habitait, il m'explique qu'« il connaissait plein de gens » et qu'« on le saluait dans la rue comme ici, à Mellassine »²². Cette respectabilité est acquise alors même qu'il vit en situation irrégulière. Il explique que si certaines personnes dans son entourage connaissaient sa situation, « il y en a qui pensaient qu'il avait le passeport rouge ! »²³.

Au final, malgré sa faculté d'adaptation, Karim n'a pas réussi à régulariser sa situation, notamment à cause de l'échec d'une tentative de mariage. Alors qu'il se sent intégré et qu'il conçoit sa vie en Suisse comme une donnée acquise, son séjour prend fin de manière abrupte avec son arrestation puis sa mise en détention et finalement son expulsion²⁴. Lorsqu'il m'en parle, c'est tout son corps qui se met à s'exprimer. Tout en parlant à un rythme si soutenu qu'il est proche de s'étouffer, il tape du poing sur la table et ses yeux lancent des éclairs. Le verdict est sans appel à ses yeux :

« Ils n'ont pas le droit de m'expulser parce que j'ai vécu dix ans en Suisse ! Tu sais dix ans, ce que ça veut dire ? »²⁵

Karim se sent victime d'une injustice criante et celle-ci le fait souffrir au plus haut point. Peinant à se contenir au moment où il m'en parle, il poursuit en disant :

18. Le nom de la ville est ici volontairement omis pour des raisons d'anonymat.

19. Protocole d'observation - Mellassine / Tunis (Tunisie) - 1^{er} mai 2015.

20. Protocole d'observation - Mellassine/Tunis (Tunisie) - 18 avril 2014.

21. Protocole d'observation - Mellassine/Tunis (Tunisie) - 1^{er} mai 2015.

22. Protocole d'observation - Mellassine/Tunis (Tunisie) - 1^{er} mai 2015.

23. Protocole d'observation - Mellassine/Tunis (Tunisie) - 1^{er} mai 2015.

24. Dans le but de préserver l'anonymat de mon interlocuteur, je reste volontairement vague concernant la raison de son incarcération puis les modalités de son expulsion.

25. Entretien - Mellassine/Tunis (Tunisie) - 14 avril 2014.

« Moi, j'ai pas la haine, mais je t'ai dit, j'ai mal. C'est comme tu vis, tu te sens mal [...] Je suis jugé. Je suis jugé, tu comprends ou quoi ? Mais alors comment je paie pour une chose que j'ai pas faite ? »²⁶

Dans son discours, Karim se décrit comme une victime, déclarant qu'il « paie pour une chose » qu'il n'a « pas faite ». Si la mise en détention qui a conduit à son expulsion n'est pas liée à l'« irrégularité » de son séjour mais à des actes violents, il semble faire abstraction de cette information. Au contraire, il considère qu'il lui revient de droit de pouvoir retourner s'installer en Suisse malgré son interdiction de territoire. Cela se transforme en un souhait de prendre sa revanche. Il n'a en tête qu'une seule et unique idée : repartir de Tunisie et prendre sa revanche :

« Aujourd'hui, moi je veux quitter [partir] encore. Si tout va bien, dans deux mois, je quitte. »²⁷

Envahi par l'émotion, il se déclare prêt à affronter n'importe quelle épreuve ou situation pour y parvenir :

« Moi maintenant je veux retourner en Suisse au noir. Je veux revivre au noir, peu importe. »²⁸

On voit ici comment son sentiment de frustration lié à ce qu'il considère comme une situation profondément injuste le mène à développer un discours radical. Ce dernier ne correspond en réalité plus à sa vision de la migration. En effet, contrairement à l'époque de son premier départ par *harga*, Karim ne se sent désormais plus la force d'affronter la dureté de la vie sans-papiers et cherche une alternative moins contraignante pour atteindre son objectif. Poussé par son envie de revanche, il développe des stratégies de contournement des restrictions migratoires. Très fier de lui, il me parle de ses exploits à venir, se laissant parfois emporter par les émotions et par l'agressivité²⁹. Son énergie est tournée contre ceux qu'il considère responsables de l'humiliation qu'il a subie en devant retourner habiter chez ses parents³⁰. La logique suivante est constamment présente dans son esprit : « c'est mon droit puisque c'est injuste ».

Ayant vécu de nombreuses années en Italie, puis en Suisse, Karim a développé un fort sentiment d'appartenance (Yuval-Davis, Kannabiran, Vieten, 2006) à la société suisse. Cela a pour conséquence de rendre sa situation de blocage encore plus difficile à accepter. Karim considère qu'il mérite de pouvoir se déplacer à son aise et de retourner s'installer dans un pays où il a construit une part non-négligeable de son existence.

26. Entretien – Mellassine/Tunis (Tunisie) – 14 avril 2014.

27. Entretien – Mellassine/Tunis (Tunisie) – 14 avril 2014.

28. Entretien – Mellassine/Tunis (Tunisie) – 14 avril 2014.

29. Protocole d'observation – Mellassine/Tunis (Tunisie) – 21 avril 2015.

30. Protocole d'observation – Mellassine/Tunis (Tunisie) – 18 septembre 2015.

Conclusion

Les candidats tunisiens à la migration non documentée revendiquent leur droit à émigrer en mobilisant une diversité d'arguments. De façon omniprésente, on trouve le rappel d'un sentiment d'injustice présent au quotidien. La « condamnation à "être local" » (Vacchiano, 2014, p. 68) est une souffrance pour ces individus qui ne parviennent pas à imaginer un avenir en dehors de leur projet migratoire. Cette impression est amplifiée par la *hogra*, ce regard méprisant « venu d'en haut », qui élargit le fossé entre visées de réussite et déceptions. Le sentiment d'échec personnel et la frustration qui en découle se traduisent régulièrement par une volonté de prendre sa revanche (Mabrouk, 2009) qui passe à leurs yeux par la réussite d'un projet migratoire par *harga*. Comme on peut l'observer, « le départ "à tout prix" » peut être non seulement compris, mais plus encore « réclamé » comme « un défi à un ordre social injuste » (Vacchiano, 2014, p. 68).

Désillusionnés envers l'action des autorités publiques, les candidats au départ considèrent que tout espoir de changement par la politique est vain. Ils estiment que les réglementations migratoires et, de façon plus générale les lois, n'ont pas à être respectées étant donné qu'elles ne sont pas suivies par ceux qui les prescrivent. Leur dénonciation de l'injustice est l'expression d'une économie morale, à l'exemple de ce que Didier Fassin a pu observer dans le cas des émeutes de l'automne 2005 en France. En analysant l'argumentation des auteurs d'actes de violence, Fassin a constaté que la plupart des individus concernés, au lieu d'exprimer leur détachement d'avec les valeurs républicaines prônées par l'État, comme le laissaient entendre de nombreux médias, se battaient au contraire parce que les « principes républicains dont se réclament la plupart d'entre eux » (Fassin, 2009, p. 1262) ne sont pas respectés à leur égard. De même que les acteurs étudiés par Didier Fassin estiment que le recours à de pareilles manifestations est justifié par « les humiliations, les stigmatisations et les discriminations » subies « dans leur vie de tous les jours, notamment de la part de la police » (*ibid.*, p. 1262), mes interlocuteurs font de leur situation d'injustice un argument de choix dans leur revendication du droit d'émigrer en contournant les lois. Se référant aux travaux fondateurs d'Edward Thompson (1963) et de James Scott (1976), Fassin explique que c'est « la rupture d'une sorte de pacte moral » (Fassin, 2009, p. 1262) entre les citoyens et les autorités politiques qui mène aux situations de révolte sociale. Le départ par *harga* peut être expliqué par une semblable rupture de pacte moral. Du fait de leur perte d'autorité et de crédibilité, les autorités politiques tunisiennes ne parviennent pas à empêcher les candidats au départ de contourner les normes légales pour se donner les moyens de rejoindre l'Europe et d'obtenir de la reconnaissance sociale auprès des leurs (Mandhouj, 2008). Dans sa lecture des événements de 2011, Béatrice Hibou considère que, si l'ancien régime est resté au pouvoir pendant de si nombreuses années, c'est *via* l'équilibre trouvé à travers un « pacte de sécurité » lequel comprend des « dynamiques d'arrangements, de négociations et de compromis ». Ce pacte aurait permis au gouvernement de Ben Ali de maintenir l'expression de « la critique, voire l'exaspération et la souffrance » dans « la sphère privée » (Hibou, 2011, p. 6). Ainsi, c'est la « rupture du pacte de sécurité » (Hibou, 2011, p. 6), qui aurait mené aux événements survenus en 2011.

Au lieu d'adopter une position fataliste, les candidats à l'exil prennent en main leur avenir en mettant en place un discours de revendication basé sur la « conscience d'un droit » (Ewick et Silbey, 1992). Puisque l'État n'est pas en mesure de répondre à leurs aspirations, ils considèrent qu'ils doivent se faire justice eux-mêmes, quitte à devoir contourner certaines réglementations qui sont décrédibilisées et considérées comme injustes. La *harga* peut ainsi être comprise comme une forme de transgression et de révolte contre un pouvoir qui ne parvient plus à être le défenseur de la justice (Smida, 2013 ; Khaled, 2013 ; Chena, 2012, 2015). De façon similaire aux pillages analysés par Thompson (1963), le contournement des limitations des politiques migratoires est constamment argumenté et justifié par les candidats au départ par *harga*, ceci dans une volonté de répondre à une situation d'injustice et d'agir en conformité avec un idéal de moralité. Il s'agit pour les acteurs d'un moyen de rationaliser « les discriminations subies et les injustices ressenties » (Mazzocchetti, 2012, p. 1). On observe ainsi le développement de stratégies discursives ou stratégies narratives (Ewick et Silbey, 2003) chez les candidats au départ par migration non documentée. Ces stratégies représentent pour eux des modes de résistance de même qu'une voie d'émancipation. Dans leur discours, la *harga* devient parfois la seule option moralement acceptable pour faire face à un quotidien fait de frustration et d'humiliation et pour préserver leur dignité.

Bibliographie

- ALLAL Amin, 2012, « Trajectoires “révolutionnaires” en Tunisie. Processus de radicalisations politiques 2007-2011. », *Revue française de science politique*, 62, p. 821-841.
- BÉCHIR AYARI Michaël, 2011, « Des maux de la misère aux mots de la “dignité”. La révolution tunisienne de janvier 2011 », *Revue Tiers Monde*, Hors-série, p. 209-217.
- BEN AMOR Ridha, 2008, « Jeunes et reconnaissance sociale », in MELLITI Imed, MAHFOUD DRAOUI Dorra, BEN AMOR Ridha et BEN FREDJ Slaheddine (dir.), *Jeunes, dynamiques identitaires et frontières culturelles*, Tunis, UNICEF, p. 145-162.
- BEN AMOR Ridha, 2014, « Jeunes, citoyenneté et construction de soi à l'épreuve du “processus révolutionnaire” en Tunisie », *Revue de l'Institut des Belles-Lettres Arabes*, 213, p. 65-100.
- BEN AMOR Ridha, 2015, « Le rapport au quartier entre attachement et ouverture sur l'espace urbain », in LAMLOUM Olfa et BEN ZINA Mohamed Ali (dir.), *Les jeunes de Douar Hicher et d'Ettadhamen*, Tunis, Arabesques, p. 21-44.
- BEN KHATER SAFRAOUI Houaïda, 2009, « La légitimation de la harka : une solution pour une obsession », *Revue de l'Institut des Belles-Lettres Arabes*, 203, p. 55-81.
- BENSAÂD Ali, 2008, « Le déplacement des frontières vers le sud », *Revue Projet*, 302 (1), p. 50-55.
- BOUBAKRI Hassan, 2006, « L'autre face de la Jeffara (Sud-Est tunisien) : mobilité transfrontalière, migration internationale et dynamiques territoriales », in GENIN Didier, GUILLAUME Henri, OUESSAR Mohamed, OULED BELGACEM

- Azaïez, ROMAGNY Bruno, SGHAÏER Mongi et TAAMALLAH Houcine (dir.), *Entre désertification et développement : la Jeffara tunisienne*, Paris/Tunis, Cérès éditions & IRD, p. 197-213.
- BOUBAKRI Hassan, 2013, « Les migrations en Tunisie après la révolution », *Confluences Méditerranée*, 87, p. 31-46.
- BOUBAKRI Hassan, 2015, « Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 31 (3-4), p. 17-39.
- BOUBAKRI Hassan et MAZZELLA Sylvie, 2005, « La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis », *Autrepart*, 36 (4), p. 149-165.
- CHENA Salim, 2012, « Sidi Salem et el harga », *Hommes & Migrations*, 1300 (6), p. 52-61.
- CHENA Salim, 2015, « La productivité marginale de la harga. Réification de l'exil, subjectivation des exilés », *Politique africaine*, 137 (1), p. 49-69.
- EWICK Patricia et SILBEY Susan, 1992, « Conformity, Contestation, and Resistance : An Account of Legal Consciousness », *New England Law Review*, 26, p. 731-749.
- EWICK Patricia et SILBEY Susan, 2003, « Narrating Social Structure : Stories of Resistance to Legal Authority », *American Journal of Sociology*, 108 (6), p. 1328-1372.
- FAHMI Georges et MEDDEB Hamza, 2015, *Market for Jihad. Radicalization in Tunisia*, Washington, DC, Carnegie Middle East Center.
- FASSIN Didier, 2009, « Les économies morales revisitées », *Annales HSS*, novembre-décembre, n°6, p. 1237-1266.
- FAZAA Tahar, 2004, *Mellassine Story*, Editions Apollonia.
- FOL Sylvie, 2010, « Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité », *Regards Sociologiques*, 40, p. 27-40.
- HIBOU Béatrice, 2011, « Tunisie. Économie politique et morale d'un mouvement social. », *Politique africaine*, 121, p. 5-22.
- HIBOU Béatrice, 2015, « La formation asymétrique de l'État en Tunisie. Les territoires de l'injustice », in HIBOU Béatrice, BONO Irene, MEDDEB Hamza, TOZY Mohamed (dir.), *L'État d'injustice au Maghreb*, Karthala.
- KHALED Noureddine, 2013, « Adolescents harragas : risquer sa vie comme seule possibilité de réalisation de soi. », *Adolescence*, 31 (3), p. 699-709.
- KILANI Mondher, 2014, *Tunisie. Carnets d'une révolution*, Paris, Editions Petra.
- LAMLOUM Olfa et BEN ZINA Mohamed Ali (dir.), 2015, *Les jeunes de Douar Hicher et d'Ettadhamen*, Tunis, Arabesques.
- LEGROS Olivier, 2003a, *Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)*, Thèse de doctorat sous la direction de Pierre Signoles (soutenue le 5 février 2007), Université de Tours.
- LEGROS Olivier, 2003b, « La "refondation" des quartiers mal lotis de la banlieue de Tunis dans les années 1990 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS Editions, vol. XLI-2003, p. 97-112.

- MABROUK Mehdi, 2009, « Émigration clandestine en Tunisie: organisations et filières », *NAQD*, p. 101-126.
- MANDHOIJ Makrem, 2008, « Migration internationale et dynamiques socio-spatiales dans le Sahel tunisien : le cas de la ville de Sayada », *Migracijske i etničketeme*, 24 (4), p. 353-370
- MASTRANGELO Simon, 2017, *Entre désillusions et espoirs. Représentations autour des migrations et revendications des harraga tunisiens*, Thèse de doctorat sous la direction de Monika Salzbrunn (soutenue le 17 novembre 2017), Faculté de sciences sociales et politiques, Université de Lausanne.
- MASTRANGELO Simon, à paraître [A], « Parcours migratoires de *harraga* tunisiens. Représentations et lecture à la lumière de la foi en Dieu », in ORTAR Nathalie, SALZBRUNN Monika, STOCK Mathis (dir.), *Migrations, circulations, mobilités. Nouveaux enjeux épistémologiques et conceptuels à l'épreuve du terrain*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence.
- MASTRANGELO Simon, à paraître [B], « Un sans-papiers à la mosquée : se rendre visible quand on est invisible ailleurs », in SALZBRUNN Monika (dir.), *L'islam (in)visible en ville. Appartenances et engagements dans l'espace urbain*, Genève, Labor et Fides.
- MAZZOCCHETTI Jacinthe, 2012, « Sentiments d'injustice et théorie du complot. Représentations d'adolescents migrants et issus des migrations africaines (Maroc et Afrique subsaharienne) dans des quartiers précaires de Bruxelles », *Brussels Studies*, 63.
- MEDDEB Hamza, 2015, « L'attente comme mode de gouvernement en Tunisie », in HIBOU Béatrice, BONO Irene, MEDDEB Hamza, TOZY Mohamed, *L'État d'injustice au Maghreb*, Paris, Karthala.
- MELLITI Imed, 2015, « Les jeunes dans les révolutions arabes. L'exemple de la Tunisie », in SOULET Marc-Henry (dir.), *Jeunesses précaires*, Fribourg, Academic Press.
- MOOS Olivier, 2017, « Le phénomène jihadiste en Tunisie », *Relioscope*, 40 (décembre 2017), <https://www.religion.info/2017/12/22/phenomene-jihadiste-en-tunisie/>
- MORICE Alain, RODIER Claire, 2013, « Politiques de migration et d'asile de l'Union européenne en Méditerranée », *Confluences Méditerranée*, 87, p. 109-120.
- MOSBAH Salah, 2012, « Les valeurs de la Révolution tunisienne. La longue histoire de la lutte pour la dignité / "karama" », *EU-topias*, 4.
- ROUIS Samir, 2008, « La migration irrégulière en Tunisie. Modes d'approches et techniques de recherches », atelier sur les migrations africaines, « Les recherches sur les migrations africaines : méthodes et méthodologies », 26-29 novembre, Maroc, Rabat.
- SALZBRUNN Monika, SOUIAH Farida et MASTRANGELO Simon, 2015, « Les "brûleurs" de frontières dans la musique populaire tunisienne. La migration non documentée au prisme de chansons de rap et de mezoued », *Afrique Contemporaine*, 254, p. 37-56.
- SALZBRUNN Monika, SOUIAH Farida et MASTRANGELO Simon (à paraître), « Réseaux de solidarité, espaces connectés et parcours migratoires de harraga tunisiens : entre contraintes et opportunités », in LACROIX Thomas (dir.), *Penser les migrations pour repenser la société*, Poitiers, MSHS Poitiers.

- SALZBRUNN Monika et MASTRANGELO Simon, (à paraître), « Representations of Tunisian Undocumented Migration on the Internet. Methodological Approaches to a Digital Anthropology of Facebook ».
- SALZBRUNN Monika et MASTRANGELO Simon, 2014, « Digital Humanities Empowering through Arts and Music. Tunisian representations of Europe through music and video clips », Long Paper presented at Digital Humanities conference 2014, EPFL Lausanne, <http://dharchive.org/paper/DH2014/Paper-433.xml>.
- SCOTT James C., 1976, *The moral economy of the peasant: Rebellion and subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press.
- SMIDA Samy, 2013, « La harqua comme expérience sociale », in NAJAR Sihem (dir.), *Penser la société tunisienne aujourd'hui*, Tunis, Cérès éditions, p. 215-237.
- SOUIAH Farida, 2012, « Les harraga algériens », *Migrations Société*, 24 (143), p. 105-120.
- SOUIAH Farida, 2013, « Les politiques migratoires restrictives : une fabrique de harraga », *Hommes & Migrations*, 1304 (4), p. 95-101.
- SOUIAH Farida, 2014, *Les harraga en Algérie. Émigration et contestation*, Thèse de doctorat sous la direction de Catherine Wihtol de Wenden (soutenue le 6 décembre 2014), Paris, Sciences Po Paris.
- SOUIAH Farida, SALZBRUNN Monika et MASTRANGELO Simon, 2018, « Hope and Disillusion. The Images of Europe in Algerian and Tunisian Cultural Productions about Undocumented Migration (harga) », in DAVIS Muriam, SERRES Thomas (eds.), *North Africa and the Making of Europe*, Bloomsbury, p. 155-177.
- THOMPSON Edward P., 1963, *The Making of the English Working Class*, London, Penguin Books.
- VACCHIANO Francesco, 2014, « À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe », *Revue européenne des migrations internationales*, 30 (1), p. 59-81.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2009, « L'Europe, un continent d'immigration malgré lui », *Études*, 3 (tome 410), p. 317-328.
- YUVAL-DAVIS Nira, KANNABIRAN Kalpana et VIETEN Ulrike (eds.), 2006, *The Situated Politics of Belonging*, Londres, SAGE.